

La monnaie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **16 (1878)**

Heft 16

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En voici une, par exemple, racontée par M. le docteur Barré dans une de ses dernières causeries médicales :

« Un abbé dans un accès de léthargie fut cru mort et enfermé dans un cercueil, avec un chat qu'il avait beaucoup aimé et qui ne voulait pas quitter la bière.

» Pendant qu'on le portait en terre, le léthargique revint à lui et se rendit bientôt compte de son affreuse position ; il s'empressa de dégager ses mains pour frapper sur les parois du cercueil et appeler au secours. Mais, sentant un corps sur sa poitrine, il le pinça vivement. C'était le chat qui se mit à miauler de toutes ses forces.

» Tout le monde s'empressa de fuir, croyant que c'était le diable en personne qui venait chercher la dépouille du pauvre abbé. Peu à peu on s'enhardit et l'on ouvrit la bière, le chat ne fit qu'un bond au dehors et le mort ressuscité s'enfuit à toutes jambes au presbytère, traînant le drap dont on l'avait entouré. »

Coumeint quiet faut jamé tsandzi de municipalité.

On iadzo, mâ y'a dza on bocon grantenet, la municipalité de Prelhy avai éta racliâie. Ne sé pas que y'avai z'u, mâ tantiâ que quand vegniront lè vôtés, diabe lo ion que restâ. Lo syndico, lè municipaux, lo greffier et mémameint lo sergent, tot fut tsandzi.

Lo grandzi dâo tsaté, qu'avai amoudiâ po chix ans et qu'avai onco trâi z'ans à fêrè, sè peinsâ : Faut pardié profitâ de cein que sont ti novés po lâi demandâ de mè rabattrè oquiè. Su pas d'obedzi de lâo derè por quoui y'é vôtâ, et suivant la bianna que l'aront, sont dein lo ca de mè cein accordâ, que cein m'âodrai rudo bin.

On dzo que ellia novalla municipalité avai 'na ténablia, lo grandzi dâo tsaté lâi va et lâo fâ : Brâvo messieux, vigno vairè vers vo se vo z'ariâ la bontâ de mè rabattrè oquiè su m'n'amodiachon, kâ y'é onna rude corda à teri avoué mè dozè z'einfants et ma modze qu'a avortâ l'autro dzo, et vo fariâ quie onna bouna akchon de mè rongni oquiè.

— Eh bin, se repond lo syndico, faut sailli on meimeint que dévânt et ne dévezèreint de l'affèrè.

Quand fut frou, la municipalité sè peinsâ que du que lo grandzi avai misâ li-mémo lo domaino dâo tsaté, ne faillâi rein tsandzi âi condechons et lo front reintrâ.

— Vaidè-vo, se lâi fe lo syndico, ne sein bin fâtsi, mâ n'y a pas moian de rabattrè, kâ l'est vo qu'âi misâ et foudrai asseimbiâ lo conset generat, et sarâi bin on hazard se voudront ourè parlâ de vo baissi.

— Eh bin bondzo, messieux, que fe lo grandzi ein traieint son bounet et ein s'ein alleint, que lo bon Dieu vo mantigné grand teimps municipaux !

— Et porquie ditè-vo cein ?

— Pace que plie vo tsandzi, plie crouio vo z'itès !

La Monnaie.

Il vient de paraître un ouvrage intitulé : *La Monnaie dans l'antiquité*, par François Lenormand, qui nous révèle de surprenantes découvertes. Se serait-on jamais attendu à apprendre, par exemple, que la lettre de change a existé avant la monnaie ? que cette lettre de change, faite de papier, avait été gravée dans l'argile molle et cuite ensuite au four, et que ces *briques de change* étaient envoyées à de très grandes distances et « honorées » par le débiteur ; ou aussi que les Phéniciens avaient un commerce très florissant et une industrie très développée avant l'invention des monnaies ?

L'histoire du commerce remonte donc bien plus haut que l'histoire des monnaies. On a certainement vendu et acheté plus de 4,000 ans avant notre ère, et quelques-unes des lettres de change sur briques reproduites par M. Lenormand datent peut-être d'un millier d'années avant Jésus-Christ ; mais l'Assyrie, qui a fourni les briques conservées au musée de Londres, ne connaissait pas encore ces pièces de métal marquées au coin d'une autorité publique auxquelles nous réservons le nom de monnaies.

Mais à qui revient l'honneur de les avoir inventées ? Le lexicographe Pollux, qui florissait vers la fin du deuxième siècle de notre ère, dit qu'il est bien difficile de résoudre la question de savoir si Phidon l'Argien a été le premier à frapper monnaie, ou si ce sont les Lydiens, et cette difficulté n'est pas encore résolue aujourd'hui. Les auteurs les plus marquants n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'époque où vivait Phidon, roi d'Argos, qui fit frapper des monnaies au type de la tortue, dans l'île d'Egine, dont il était maître. Les uns le font contemporain d'Iphitus et de Lycurgue (869-895 avant Jésus-Christ) ; d'autres le placent dans le huitième, même dans le septième siècle (660) avant notre ère. Le roi de Lydie, Gygès, son concurrent pour la priorité de l'invention, vécut de 616 à 678.

Si nous prenons le mot *monnaie* dans le sens économique, on a réellement fait des monnaies en Lydie, en marquant d'un poinçon royal des lingots d'or allié d'argent, d'un poids déterminé ; si, au contraire, nous le prenons dans le sens vulgaire, qui s'attache à la forme extérieure, ce sont certainement les espèces d'Egine qui doivent figurer en tête de la série. Quoi qu'il en soit, il est certain que la frappe des premières monnaies a eu lieu un peu avant ou un peu après l'an 700 avant Jésus-Christ, et qu'elles se sont répandues très vite, car le commerce était déjà très développé, et il apprécia au premier coup d'œil l'incontestable supériorité des espèces monnayées sur les lingots traditionnels, quelque exacts qu'en fussent le poids et le titre.

L'emploi des métaux pour mesurer la valeur a précédé la frappe des monnaies ; mais quel métal employait-on ? Avait-on établi à ces époques lointaines un rapport de valeur déterminé entre l'or et l'argent, entre l'argent et le cuivre ? Evidemment, car on n'aurait pas pu se passer de ces rapports. M. Lenormand nous présente sur ce point des chapitres bien intéressants, et qui prouvent que les rapports de valeur entre les divers métaux monétaires ont subi de grandes fluctuations, et cela sans qu'on ait essayé d'établir le double étalon. C'est l'étalon d'argent qui a régné en Asie, en Grèce et à Rome ; le prix de la pièce ou plutôt du lingot d'or resta presque constamment variable.

Un chapitre curieux est celui des monnaies fourrées. C'était purement et simplement de la fausse monnaie, et le nom vient du procédé employé : l'intérieur de la pièce, l'âme, était en un métal de peu de valeur, fer, plomb, cuivre ; l'extérieur était revêtu d'une mince feuille d'argent, rarement d'or ; âme et enveloppe étaient soumises en même temps à la frappe monétaire. Il n'est pas étonnant qu'on ait songé d'aussi bonne heure à faire de la fausse monnaie. Tant qu'on n'avait que des lingots vérifiés, essayés et pesés lors de chaque transaction, l'idée de la fraude ne pouvait venir à personne ; mais, dès que la forme et les signes extérieurs de la monnaie parurent constituer la principale cause de sa va-

leur, on s'ingénia à reproduire les marques extérieures, dans l'espoir que la plupart des vendeurs s'en contenteraient.

Les premiers fraudeurs étaient sans doute de simples particuliers ; mais les Etats en détresse ne tardèrent pas à les imiter. Rome, paraît-il, en a donné l'exemple pendant qu'elle se défendait contre Annibal ; mais d'autres pays y ont eu recours, comme le prouvent les pièces conservées dans nos cabinets numismatiques. Toutefois, les gouvernements qui ont eu recours à cette fraude ne se faisaient pas illusion sur le caractère de la mesure ; ils ne s'imaginaient nullement pouvoir fixer à volonté le prix du métal, et même ils punissaient sévèrement les particuliers qui s'avisèrent de les imiter. Ils s'excusaient par la « raison d'Etat. » Plus tard, on abandonna le genre de fraude connu sous le nom de *monnaie fourrée* pour introduire des alliages dans lesquels le métal commun l'emporta de plus en plus sur le métal précieux. C'est aussi par l'abaissement du titre que, généralement, la fraude s'effectuait au Moyen-Age.

Nous trouvons dans une correspondance de Strasbourg cette jolie boutade :

« Un officier du beau régiment des gardes à cheval de l'empereur Nicolas avait donné l'ordre à son bijoutier d'envoyer un bracelet à une petite actrice. Le commerçant expédia aussitôt cet objet, sur lequel on lisait en diamants le souhait : *Dieu te garde*.

Quand le cuirassier revint auprès de la belle, cette dernière lui montra le bracelet, raisonnablement augmenté quant à l'inscription.

— Cet idiot de bijoutier, dit-elle, n'avait écrit ta qualité qu'incomplètement, mais j'y ai mis bon ordre en la faisant compléter. Regarde.

Et elle la lui montrait augmentée des deux mots : à cheval ; ce qui fait qu'au lieu de la première inscription : *Dieu te garde !* on lisait : *Dieu te GARDE A CHEVAL.* »

Un malade qui a la cervelle toute remplie d'ordonnances et de prescriptions hygiéniques, voit entrer chez lui son médecin au moment où il se mettait à table pour essayer de déjeuner.

— Ma foi, docteur, vous arrivez à propos. Dites-moi, peut-on manger à jeun ?

Une pauvre vieille femme du Pays-d'Enhaut, qui est venue tout récemment habiter Lausanne avec son fils, se trouve assez gravement malade et éprouve surtout beaucoup d'ennui.

— Croyez-vous que je me rétablisse ? demandait-elle au docteur R... ; voyons, dites-le moi une fois franchement.

— Hélas, ma chère dame, vous savez... à votre âge... à 78 ans, il faut un peu s'attendre...

— Oh ! monsieur le docteur, interrompit-elle, ça ne me ferait encore rien de mourir ; mais, voyez-vous, je ne puis pas penser à aller dans un cimetière que je n'ai pas accoutumé.

Un jeune tambour du district de Cossonay écrivait dans ce sens au colonel B... pour solliciter un congé :

« Je viens vous demander un petit congé, mon colonel... mais je n'ose presque pas vous dire pourquoi... pensez que je me marie ! Je vous assure que j'étais bien loin de m'y attendre. »

Une dame, souffrant de douleurs névralgiques, écrivait l'autre jour à l'un de nos médecins :

« Monsieur le Docteur,

» Ayez la bonté de venir s'il vous plait et de prendre votre seringue à mort fine. »

Un huissier revenant d'une course inutile rapporte à son avocat une note de frais non payée.

— Tenez, dit-il, votre débiteur m'a dit d'aller au diable.

— Alors, qu'avez-vous fait, demande l'avocat.

— Eh bien ! répond l'huissier, je suis venu aussitôt chez vous...

A l'école. — Le régent : — Comment appelle-t-on l'établissement où l'on enferme les vauriens qui ont besoin d'être corrigés ?

L'élève : — C'est une maison de correction.

Le régent : — Bien. Maintenant dites-moi où vont les malfaiteurs plus dangereux, par exemple les assassins, les grands voleurs, etc. ?

L'élève, après un instant de réflexion :

— Ceux-là vont en Amérique !

Casino-Théâtre. — On nous annonce que la troupe lyrique de Genève, dirigée par M. Genevois, nous donnera *mercredi, 24 avril*, une représentation d'opéra composée d'*Othello*, grand opéra de Rossini et du *Maître de Chapelle*. *Othello* est une des œuvres les plus remarquables de Rossini ; nulle part il n'a mis à la fois plus de passion, d'énergie, et de pathétique. — M. Genevois chantera le rôle d'*Othello* et il a engagé Mme Téoni, première forte chanteuse du théâtre Lyrique de Paris. Tout nous promet donc une brillante soirée dont le public lausannois sera heureux de profiter.

La livraison d'avril de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants : — Pompéi d'après les recherches récentes, par M. E.-P. Gørgens. — Amour par télégraphe. — Nouvelle, par M. Louis Favre. (Quatrième partie.) — La Turquie contemporaine, jugée par un Allemand, par M. Ernest Lehr. (Seconde et dernière partie.) — La comédie du Renard. Scènes récentes, par M. Marc-Monnier. — Un grand jour. — Nouvelle, de M. Edm. de Amicis. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez George Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELSISLE ET P. REGAMEY.